



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, le règlement numéro 2023-380 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2024.

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau municipal.

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

*Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé,
Ce 9^e jour du mois de janvier 2024*

Karine Lachance
Directrice générale et greffière-trésorière